



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2022-165

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2022

Sommaire

43_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire / Service de la construction, du logement

43-2022-10-18-00001 - Arrêté portant délégation de signature au délégué territorial de l'ANRU de la Haute-Loire (2 pages)	Page 3
43-2022-10-10-00005 - DÉCISION portant nomination du délégué territorial adjoint de l'ANRU du département de la Haute-Loire (1 page)	Page 6

43_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Loire

43-2022-10-18-00001

Arrêté portant délégation de signature au
délégué territorial de l'ANRU de la Haute-Loire

AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE



ARRETE SG/COORDINATION N° 2022-62

Portant délégation de signature

Le Préfet de la Haute-Loire

Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifiée ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

VU les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Eric ETIENNE préfet de la Haute-Loire ;

VU la décision du 10 octobre 2022 nommant M. Christophe MERLIN, directeur départemental des territoires adjoint de la Haute-Loire, en tant que délégué territorial adjoint de l'ANRU pour la Haute-Loire ;

VU la décision de nomination de M. David FAYARD, chef du service construction logement à la direction départementale des territoires de la Haute-Loire ;

VU la décision de nomination de M. Serge CHAPON, adjoint au chef du service construction logement à la direction départementale des territoires de la Haute-Loire.

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Christophe MERLIN, directeur départemental des territoires adjoint de la Haute-Loire, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'ANRU pour la Haute-Loire pour signer :

- les décisions attributives des programmes de rénovation urbaine du NPNRU et du PNRQAD ;
- les décisions attributives de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à M. David FAYARD, chef du service construction logement, à M. Serge CHAPON, adjoint au chef du service construction logement, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires adjoint, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait au Puy-en-Velay, le 18 OCT. 2022

Le Préfet de la Haute-Loire
Délégué territorial de l'ANRU



Eric ETIENNE

43_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Loire

43-2022-10-10-00005

DÉCISION portant nomination du délégué
territorial adjoint de l'ANRU du département de
la Haute-Loire

DECISION

Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de la HAUTE-LOIRE

La Directrice Générale de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 15 décembre 2021 portant nomination de Madame Anne-Claire MIALOT en qualité de Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de la HAUTE-LOIRE.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De nommer monsieur Christophe MERLIN, Directeur départemental des territoires adjoint, en qualité de Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

ARTICLE 2 :

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la HAUTE-LOIRE.

Fait à Paris, le 10 octobre 2022

Anne-Claire Mialot